

Élection départementale

UN AIR SAIN POUR TOUS, UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR !

ÉDITO

L'amélioration de la qualité de l'air est une opportunité pour les politiques publiques qui souhaitent concilier plusieurs thématiques (santé, mobilité, énergie, industrie, agriculture, climat, aménagement, environnement...). Elle est à la fois : un atout pour l'attractivité économique et touristique du territoire, garante d'un cadre de vie de qualité, une action concrète en faveur du climat et contre le réchauffement climatique et une problématique présente sur l'ensemble du territoire (campagne, ville, montagne, mer) qui concerne chacun.

Les départements contribuent, avec les services de l'État, à la mise en œuvre sur leur territoire de mesures visant à améliorer la qualité de l'air.

À l'approche des élections départementales 2021, Atmo France, la Fédération des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air, souhaite donner aux candidat·e·s des éléments de compréhension de la problématique

de la qualité de l'air de leurs territoires afin qu'ils-elles puissent l'intégrer dans leurs programmes et leurs futures actions en tant qu'élu·e·s.

Les candidat·e·s ont l'opportunité de s'appuyer sur des organismes experts : les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA). Ces associations, neutres et indépendantes et dont la crédibilité est reconnue dans le monde entier, mettent leur capacité d'action à la disposition des collectivités afin de les aider à intégrer la qualité de l'air dans leurs décisions et leur communication en matière d'attractivité, d'urbanisme, de mobilité, de qualité de vie et d'environnement.

Guy Bergé, Président d'Atmo France.

POURQUOI AGIR ?

La qualité de l'air, un enjeu nécessairement transversal de vos politiques publiques

Le Code de l'environnement impose que « l'État assure, avec le concours des collectivités territoriales dans le respect de leur libre administration et des principes de décentralisation, la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement ».

Les collectivités ont donc les compétences administratives pour :

- suivre les mesures préfectorales et relayer les recommandations sanitaires auprès du grand public et des publics sensibles lors des pics de pollution ;

- limiter l'exposition de tou·te·s à la pollution de tous les jours dite de fond et la fréquence des pics de pollution, et ce en repensant de manière transversale les différentes politiques publiques menées et susceptibles d'avoir un impact sur l'air (logement, action sociale, urbanisme, environnement, aménagement du territoire, développement économique, culture, sport, tourisme, transport scolaire, etc.) ;

La qualité de l'air est dépendante de l'ensemble des activités qui s'exercent sur un territoire : industrie, agriculture, transports, énergie, urbanisme. Les territoires

doivent alors les appréhender dans leur ensemble grâce à une approche multidisciplinaire qui passe par la prise en compte de l'ensemble des variables économiques, sociales, démographiques, physiques et spatiales et leur articulation entre-elles. C'est tout l'enjeu des nombreux plans et programmes à disposition des collectivités dans lesquels la qualité de l'air a toute sa place : schéma de

cohérence territoriale (SCoT), plan local d'urbanisme (PLU), schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET - SAR) au niveau régional, plan de protection de l'atmosphère (PPA) au niveau des agglomérations ou plan climat air énergie territoriaux (PCAET) au niveau intercommunal.

La qualité de l'air au centre de multiples enjeux

Pour la santé de votre population

-  Réduire l'exposition des populations soumises à des niveaux de particules PM2.5 supérieures aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé ;
-  Lutter contre la prolifération des pollens allergisants, en particulier de l'ambroisie ;
-  Être vigilant sur la qualité de l'air intérieur, notamment sur le radon dans certains territoires ;
-  Réduire la fréquence des pics de pollution ;
-  Mieux informer et accompagner les personnes sensibles (personnes âgées, enfants, femmes enceintes, etc.) ;
-  Mieux sensibiliser la population sur les risques sanitaires et les bons gestes et comportements favorisant une meilleure qualité de l'air ;

Pour l'attractivité de votre territoire et la garantie d'un cadre de vie de qualité

-  Concilier mobilité durable et qualité de l'air au sein des bassins de vie ;
-  Généraliser des politiques intégrées air – climat – énergie ;
-  Développer un urbanisme intégrant la qualité de l'air : implantation de nouveaux bâtiments en tenant compte des sources de pollution déjà présentes, de la morphologie urbaine, de son aménagement interne ;
-  Favoriser un développement équilibré de la filière bois au regard de la qualité de l'air ;
-  Mettre en oeuvre des solutions alternatives au brûlage de déchets verts (pratique interdite) ;
-  Positionner votre territoire comme lieu d'attractivité pour le développement économique et l'innovation (développement de nouveaux moyens de surveillance, de technologies de remédiation, de pratiques alternatives moins polluantes, etc.) ;
-  Promouvoir les richesses de votre territoire et la préservation du patrimoine naturel : mise en valeur de zones touristiques, attraction de nouvelles populations, ou encore implantation d'entreprises sensibles à offrir un cadre de vie agréable pour leurs salarié-e-s ;
-  Offrir un cadre de vie de qualité qui prenne en compte les nuisances environnementales (odeurs, bruit, pollens, ambroisie, sites et sols pollués, etc.), sans oublier l'exposition individuelle notamment ;

Pour l'environnement et le climat

-  Promouvoir les bonnes pratiques agricoles (traitement des cultures, épandages agricoles, élevages, etc.) qui contribuent à l'identité des paysages (vergers, vignes, cultures maraîchères et plantes aromatiques) et valorisent les produits du terroir (AOC) ;
-  Préserver la qualité de l'air en lien avec les activités de pleine nature et l'attractivité touristique ;
-  Développer des activités industrielles respectueuses de leur environnement ;
-  Impliquer vos territoires dans les démarches d'innovation ;
-  Mener des actions en faveur du climat et contre le réchauffement climatique en intégrant la qualité de l'air extérieur et intérieur afin de limiter au maximum les antagonismes : l'utilisation de bois-énergie, favorable à la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, peut entraîner des rejets importants de polluants impactant la santé, si certaines conditions ne sont pas respectées, par exemple ;

Pour répondre à une attente sociétale

-  Répondre aux inquiétudes des citoyens : l'air est le deuxième sujet de préoccupation des Français après l'emploi et la troisième préoccupation environnementale ;
-  Donner un cadre de vie de qualité non affecté par les dépassements des valeurs guides conseillées par l'Organisation mondiale de la santé concernant les particules, les oxydes d'azote et l'ozone ;
-  Sensibiliser et informer le public sur une meilleure compréhension des enjeux liés à la qualité de l'air pour mieux mobiliser la population et faire évoluer les comportements ;

Pour être en conformité avec la loi

-  Respecter les valeurs limites réglementaires pour le dioxyde d'azote et les particules PM10 ;
-  Sortir du contentieux européen pour les particules PM10 et le dioxyde d'azote ;
-  Atteindre les valeurs cibles pour l'ozone et le Benzopyrène ;

COMMENT AGIR ?

Les AASQA, un réseau d'experts au service de la qualité de l'air

En France, la surveillance de qualité de l'air est obligatoire et réglementée. Depuis la Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (loi LAURE) du 30 décembre 1996, le Code de l'Environnement confie la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air aux AASQA (Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air).

Fondées dans les années 1970, ces associations sont agréées par l'État pour les missions réglementaires suivantes :

- **Surveiller et prévoir la qualité de l'air** pour le lendemain et le surlendemain par des mesures, des modélisations (cartographies et scénarisations) et des inventaires air et énergie. Leur champ d'intervention couvre un large panel de polluants réglementés (particules, oxydes d'azote et de soufre, ozone, etc.) étendu, notamment, aux gaz à effet de serre, à l'air intérieur, aux pesticides dans l'air, aux pollens, aux odeurs et aux particules ultrafines ;
- **Informier et sensibiliser la population et les acteurs locaux** au quotidien et en cas d'épisodes de pollution ;
- **Accompagner les décideurs** par l'évaluation des actions de lutte contre la pollution de l'air et de réduction de l'exposition de la population à la pollution de l'air mais aussi dans le cadre des dispositifs préfectoraux d'alerte pour préserver davantage la qualité de l'air ;

→ Améliorer les connaissances et participer aux expérimentations innovantes sur les territoires.

Leur approche est transversale sur les enjeux croisés air-climat-énergie et couvre la qualité de l'air extérieur et intérieur.

Les AASQA ont des spécificités qui leur permettent d'être des organismes objectifs, impartiaux et scientifiques, gages de leur positionnement en tant qu'entités innovantes et de référence.

Association loi 1901, elles ont une gestion désintéressée et une gouvernance démocratique avec 4 collèges : État, collectivités, entreprises, associations et personnalités qualifiées en santé-environnement. Cette gouvernance quadripartite avec des multiples attentes alliée à un financement diversifié leur garantissent leur indépendance financière et politique.

Le réseau des AASQA se compose aujourd'hui de 18 associations agréées présentes dans chaque région administrative de métropole et d'outre-mer ainsi que d'une association équivalente non-agréeée en Nouvelle-Calédonie (la loi LAURE ne s'y applique pas).

Leur ancrage territorial au plus près des acteurs locaux, dont les collectivités territoriales, fait des AASQA des lieux uniques pour des diagnostics partagés et des actions concertées sur la qualité de l'air à l'échelle d'une région, d'une métropole, d'une communauté d'agglomérations ou de communes.

1) Article L.221-1 du Code de l'environnement.

Un diagnostic exhaustif, préalable indispensable à l'action

Avant d'entamer une action, il est nécessaire d'identifier les sources de pollution atmosphérique, et de quantifier les productions de polluants et de leurs exposition sur son territoire via un diagnostic complet.

Ce diagnostic ne peut être déclencheur d'actions que si l'ensemble des acteurs du territoire est mobilisé. Il permettra d'identifier, hiérarchiser, suivre et évaluer les actions.

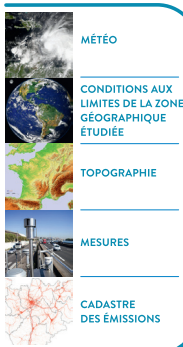
Les AASQA bénéficient d'une connaissance fine des territoires en constante évolution avec l'avantage de pouvoir croiser les thématiques air, énergie, climat, santé,

nuisances, pesticides, ambroisie/pollens, air intérieur, exposition individuelle, etc. Elles produisent des données de référence, fiables et homogènes sur l'ensemble du territoire national, à toutes les échelles, et enrichies dans la durée.

Cette capacité à pouvoir regarder le territoire à partir d'échelles plus éloignées, ou au contraire plus fines et à anticiper les antagonismes air-climat-énergie-santé est un outil indispensable pour éclairer les décisions sur les territoires.

Des outils de précision pour une prévision et des diagnostics personnalisés

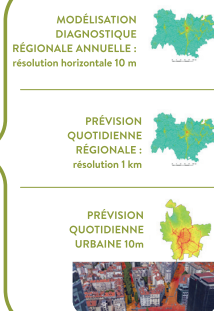
DONNÉES D'ENTRÉE



MODÈLES DE CHIMIE-TRANSPORT-DISPERSION

$$\frac{dC}{dt} = \frac{\partial C}{\partial t} + \frac{\partial C}{\partial x} \frac{dx}{dt} + \frac{\partial C}{\partial y} \frac{dy}{dt} + \frac{\partial C}{\partial z} \frac{dz}{dt} = -kC$$

DONNÉES DE SORTIE



Un diagnostic, c'est :

- > Un état des lieux par rapport à des valeurs guides ;
- > Une évaluation de l'impact de différentes pratiques ;
- > Une recherche des sources de pollution (mutualisation de l'expertise au sein du réseau national) ;
- > Une évaluation de l'exposition à des polluants spécifiques.

Un accompagnement participatif pour vos projets et plans d'action

Au-delà du diagnostic et du constat de pollution de l'air sur le territoire, les AASQA accompagnent les collectivités dans l'identification et la mise en place concrète des actions en faveur d'une amélioration durable de la qualité de l'air pour des territoires préservés et attractifs.

Cet accompagnement se démarque par sa démarche participative où chaque partie prenante est entendue et prise en compte. L'AASQA devient alors une interface de l'ensemble des acteurs territoriaux pour la qualité de l'air : industriel, collectivités territoriales, société civile, etc. Cette méthode de travail interactive permet d'aboutir à des prises de positions concertées, de nourrir des réflexions, et de favoriser l'adhésion de l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre d'actions ou de politiques véritablement dynamiques, audacieuses et soutenues vis-à-vis de la qualité de l'air.

Leurs indépendances financières et politiques permettent d'effectuer un accompagnement objectif et fiable basé sur des mesures et des données scientifiques vérifiées.

L'accompagnement peut se prolonger avec des partenariats pour élaborer des plans d'action de réduction de la pollution atmosphérique réglementaires ou non.

Un accompagnement personnalisé, c'est :

- > L'information et la sensibilisation sur la qualité de l'air, l'interprétation des données et du diagnostic ;
- > La scénarisation et la modélisation avec des déclinaisons d'actions et de pratiques favorables à une qualité saine de l'air ;
- > Le suivi et l'évaluation des actions ;
- > Une aide à la décision et à la communication.

ACCOMPAGNER L'ELABORATION DES PLANS D' ACTIONS



L'air intérieur, enjeu majeur de santé publique

La qualité de l'air intérieur peut influencer sur la santé des citoyens qui passent en moyenne 85 % de leur temps dans des environnements clos. Les risques encourus en présence d'une qualité de l'air dégradée sont l'asthme, les allergies respiratoires, l'irritation du nez et des voies respiratoires etc. Certaines substances peuvent également avoir un effet cancérigène. Ainsi, le dernier rapport sur l'État de l'environnement en France du Ministère en charge de l'Écologie fait état de l'importance de la surveillance de l'air intérieur « *Sujet de préoccupation récent, la pollution de l'air intérieur est désormais considérée comme un enjeu majeur de santé publique. [...] La qualité*

de l'air intérieur constitue un des thèmes prioritaires du prochain plan national santé environnement 4 (PNSE4) 2020-2024 ».

La prise en compte de la problématique de l'air intérieur dans ses projets d'aménagement en faisant les bons choix de consommations et en adoptant des comportements responsables permet de garantir un air de meilleure qualité dans les lieux de vie de la population (enfants, personnes âgées, etc.) et ainsi de limiter les impacts d'une exposition aiguë (court terme), et ceux liés à une exposition chronique (long terme) aux polluants atmosphériques.

Les outils d'aide à la décision à disposition

En complément de l'accompagnement réalisé aux côtés des partenaires locaux, les AASQA mettent à disposition un certain nombre d'outils d'information et de diagnostics comme les inventaires locaux détaillés des émissions de polluants, la modélisation, les cartes stratégiques air, etc. Ils sont utiles pour l'élaboration des instruments de planification et d'aménagement (Plan local d'urbanisme (PLU), Plan de déplacements urbains (PDU), Schéma

de cohérence territoriale (Scot...) pour préparer et évaluer les actions d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Elles proposent également des applications smartphone sur les odeurs et sur les déplacements qui favorisent la participation citoyenne. Les collectivités territoriales peuvent alors s'appuyer sur ces outils pour prendre des décisions.

LA PROBLÉMATIQUE DE LA QUALITÉ DE L'AIR : TOUS CONCERNÉS



48 000
décès prématurés par an

c'est l'impact sanitaire, en France, de la pollution atmosphérique.

Source : Agence nationale de santé publique, 2016



20 à 100
milliards d'€ par an

c'est l'évaluation du coût socio-économique global annuel de la pollution de l'air.

Source : Commission d'enquête du Sénat, 2015

0,9 à 1,8
milliard d'€ par an



c'est le coût supporté par le système de santé français du fait des principales pathologies respiratoires dues à la pollution de l'air.

Source : Commissariat général au développement durable, 2015



58 millions d'€

c'est le budget annuel des AASQA. Cela représente un ratio de 1 € par an et par habitant, somme excessivement modeste au regard du coût sanitaire de la qualité de l'air, évalué aux environs de 500 € par an et par habitant.

Coût sanitaire en France : 101,3 milliards d'Euros soit 1300 € par habitant
Coût non sanitaire en France : a minima 4,3 milliards d'Euros
Source : Commission d'enquête sénatoriale - 2015



19 milliards d'€
par an

Source : Anses/Observatoire national de l'air intérieur, 2014

c'est le coût socio-économique de la pollution de l'air intérieur.

La qualité de l'air en France

Les polluants proviennent majoritairement des activités humaines :

- > des transports ;
- > du chauffage et de la climatisation ;
- > de l'agriculture ;
- > des industries et de la production d'énergie.

Certains polluants atmosphériques sont orientés à la baisse depuis plusieurs années, grâce notamment à des actions performantes menées dans le secteur industriel. Mais on ne peut pas affirmer pour autant que la situation est satisfaisante. Le cocktail de polluants en présence se modifie. La pollution de fond se maintient avec des conséquences sur la santé plus importantes que lors des pics de pollution.

La pollution se concentre majoritairement dans les villes. Cependant, elle est aussi présente dans les vallées des montagnes où les reliefs empêchent la dispersion des polluants. On la retrouve également à la campagne où le niveau de pollution (particules, ozone, pesticides etc.) peut être préoccupant. De plus, les polluants circulent vers des zones éloignées des lieux d'émissions. Ceux émis par les villes peuvent polluer les campagnes et inversement. Près de la mer, les activités portuaires sont souvent émettrices de polluants dans l'air. Sur les littoraux, les phénomènes de brise de mer et de terre peuvent influencer la qualité de l'air en piégeant les polluants.

Chacun est donc responsable et acteur pour une meilleure qualité de l'air en réduisant les sources d'émissions de polluants et l'exposition quotidienne.

	Principales sources primaires d'émissions au niveau national	Respect de la réglementation en 2019	Nombre d'agglomérations en dépassement en 2019
SO ₂		✓	0
NO ₂		✗	9
O ₃		✗	49
PM ₁₀		✗	2
PM _{2,5}		✓	0
CO		✓	0
C ₆ H ₆		✓	0
As		✓	0
Cd		✓	0
Ni		✗	1
Pb		✓	0
B[a]P		✗	1

Synthèse des dépassements des seuils réglementaires de concentrations fixés pour la protection de la santé à long terme en 2019

Notes : l'O₃ n'a pas de source d'émission directe dans l'atmosphère. C'est un polluant exclusivement secondaire qui se forme sous l'effet du rayonnement solaire et de réactions chimiques complexes entre différents polluants, appelés précurseurs. Parallèlement, une partie des PM₁₀ et des PM_{2,5} sont également des particules secondaires ; C₆H₆ = benzène, B[a]P = benzo[a]pyrène.

Source : Bilan de la qualité de l'air extérieur en France en 2019

LA THÉMATIQUE DE L'AIR À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

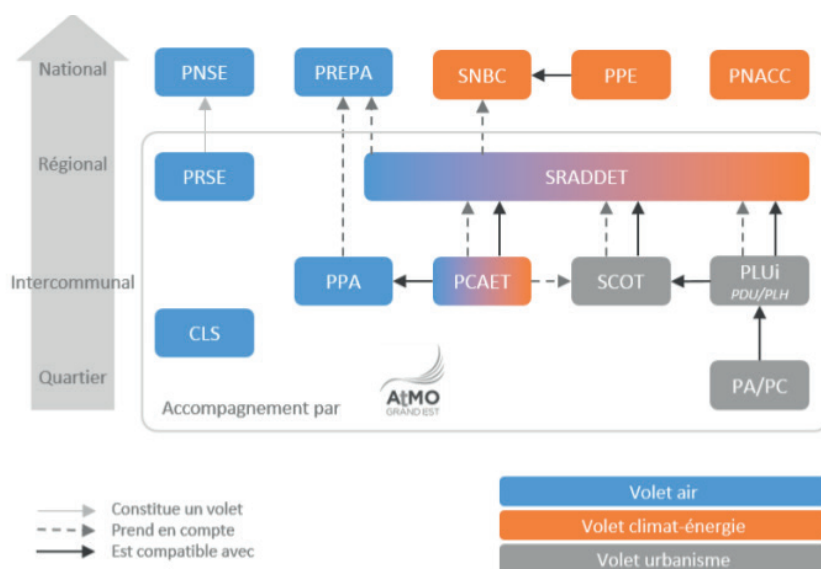
Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) supprime la clause générale de compétences pour les Départements en attribuant des compétences exclusives aux différents échelons des collectivités territoriales.

Dans le cadre de leurs missions de solidarité territoriale, ils peuvent développer une capacité d'ingénierie avec un soutien d'experts pour accompagner les Communes et leurs groupements dans des domaines techniques pour lesquels elles ne disposent pas de moyens (aménagement...). Ils interviennent dans le domaine de la sécurité sanitaire et environnementale.

Pour le domaine de la qualité de l'air, bien que les Régions qui sont cheffes de file, les Départements participent à l'élaboration d'outils de planification régionaux et locaux en tant qu'échelon opérationnel de proximité.

Par exemple, de par leur compétence sur les collèges (et équipements sportifs), ils peuvent arbitrer différents sujets : identification de localisations d'établissements en zones polluée, modélisation d'impact en cas de construction ou pour argumenter un choix de site, apport d'expertise sur les choix de matériaux lors des constructions/réhabilitations, ou des bons usages pour l'utilisation et l'entretien des bâtiments (formations auprès de services, d'élus ou d'agents d'entretien).

Concernant le transport, la voirie et l'environnement et le patrimoine, les modélisations de trafic et de qualité de l'air peuvent alimenter les plans départementaux des itinéraires en les faisant bénéficier d'une information « qualité de l'air ».



Zoom sur le plan de protection de l'atmosphère (PPA)

Le PPA est obligatoire pour toute agglomération de plus de 250 000 habitants, et autres zones du pays où les valeurs limites et les valeurs cibles sont dépassées ou risquent de l'être. Le PPA est un plan d'actions qui répond aux enjeux sanitaires et environnementaux posés par la qualité de l'air. Il doit réduire les pollutions de toutes sortes, dans la durée, de manière à restaurer la qualité de l'air. Il est complété par un arrêté en cas d'épisodes de pollution pour réduire immédiatement et de manière accrue les émissions de polluants et revenir

plus rapidement à une situation habituelle. 14 mesures réglementaires et 8 mesures d'accompagnement constituent le plan d'actions du PPA et ce, dans différents secteurs comme les transports, la mobilité, l'agriculture, les bâtiments, etc.

Les Départements font partie du processus d'élaboration avec l'État, les collectivités territoriales, les entreprises, les associations et des représentants des secteurs d'activités émettrices de polluants atmosphériques.

PLACE À L'ACTION !

En tant que candidat.e-s, les possibilités d'agir pour une meilleure qualité de l'air qui permette une réduction du réchauffement climatique, favorable à la santé et dans une démarche de transition écologique sont nombreuses.

Vous avez l'opportunité d'améliorer durablement la qualité de l'air pour tou.te-s.

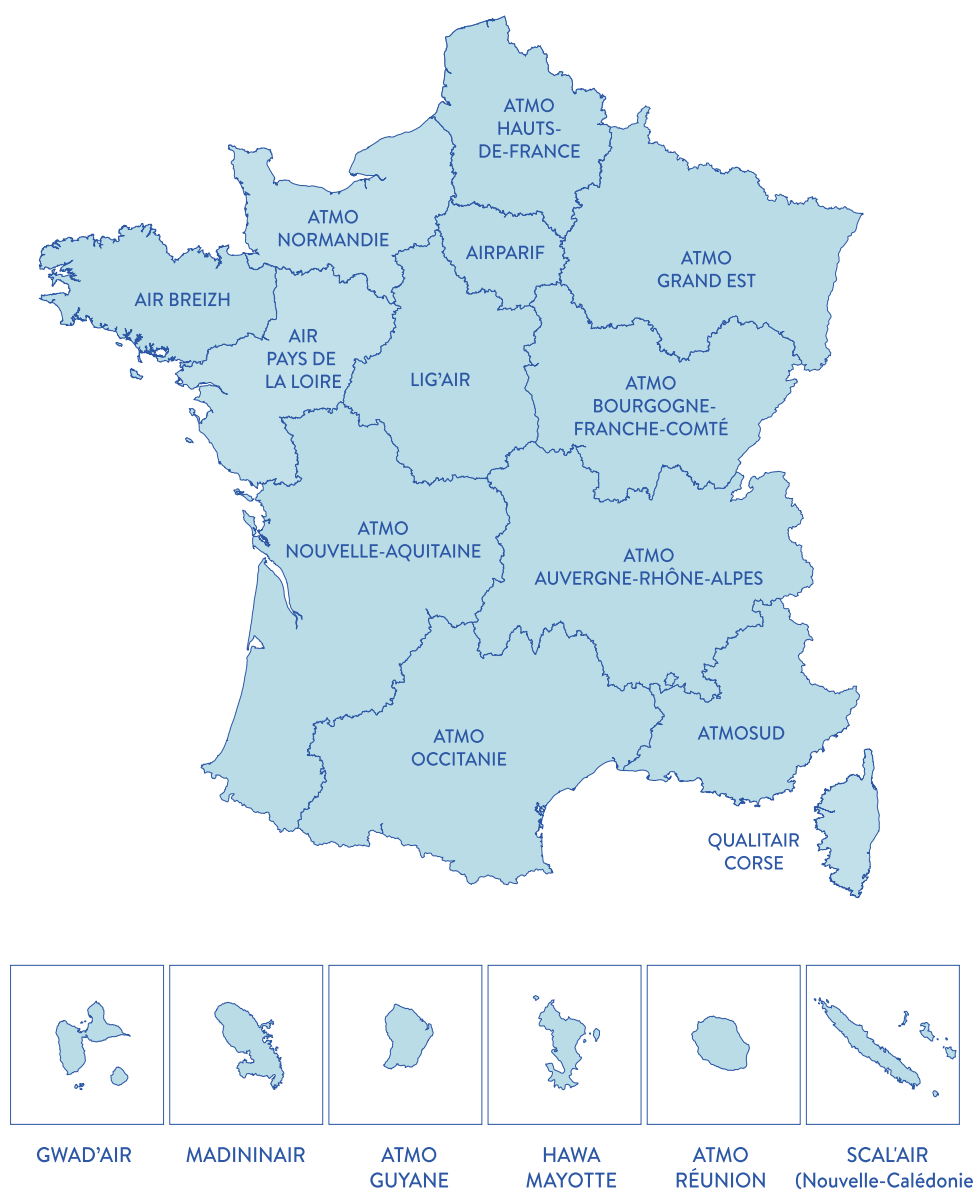
Vous souhaitez :

- > Connaître la qualité de l'air de votre territoire et réaliser un diagnostic ?

- > Bénéficier de conseils pour réduire l'exposition aux sources locales d'émissions de pollution avec des actions concrètes tant sur la mobilité, l'aménagement, le chauffage que sur les zones à faibles émissions et l'air intérieur ?

- > Être appuyé pour définir, élaborer et évaluer vos plans de planification ?

Rapprochez-vous de l'AASQA de votre région !



Fédération Atmo France

7 rue Crillon
75004 Paris
09 72 62 73 95
contact@atmo-france.org
www.atmo-france.org

Fédération des associations
de surveillance de la
qualité de l'air

